

Les congés parentaux dans le monde

Mise à jour du document *Dispositions des régimes d'assurance parentale dans certains pays d'Europe : comparaison avec le Québec*

17. Nouvelle-Zélande

Maternité

- 16 semaines
- 100 % du salaire, maximum de 474,22 \$* par semaine
- Les travailleuses autonomes bénéficient de 134,05 \$ par semaine.
- Responsabilité du Department of Labour, fonds provenant de taxes perçues

Paternité

- 1 à 2 semaines selon l'admissibilité (avoir travaillé pendant plus ou moins 12 mois chez le même employeur)
- Non payé

Congé parental

- 52 semaines non payées (incluant le congé de maternité)
- Les parents peuvent se partager ce congé et le prendre en même temps.

Adoption

- Même droit et paiement que les autres parents (combinaison des congés de maternité, de paternité et parentaux)

Congés de maternité, de paternité, d'adoption et parentaux en Nouvelle-Zélande – situation en avril 2015

	Durée	Montant assurable
Congé de maternité	16 semaines	<ul style="list-style-type: none">• 100 % du salaire, maximum de 474,22 \$ par semaine• Travailleuses autonomes : montant forfaitaire
Congé de paternité	1 à 2 semaines	Ø
Congé parental	52 semaines	Ø
Congé d'adoption	Combinaison des congés de maternité, de paternité et parentaux	Combinaison des congés de maternité, de paternité et parentaux

Source : *International review of leave policies and related research 2015*, Institute of Education, Université de Londres, situation en avril 2015.

* Note : Tous les montants indiqués ici sont en dollars canadiens et en date de la mise à jour.

** Note : Ce document donne un aperçu des congés, assortis ou non d'un remplacement de revenus, prévus dans certains pays. Toutefois, il ne saurait prétendre faire un tour exhaustif de la situation dans chacun des pays. Comparer des programmes entre divers pays est un exercice complexe nécessitant la compréhension de plusieurs détails qui ne sont pas toujours disponibles dans la documentation accessible. Ainsi, toute comparaison peut être difficile dans la mesure où elle ne tient pas compte des nombreux éléments de contexte, de l'histoire dans lesquels s'inscrivent les dispositifs ainsi que des autres programmes propres à chaque pays.

Les renseignements contenus dans le présent document sont principalement tirés du *International review of leave policies and related research 2015* et décrivent la situation en vigueur en 2015. La situation de certains pays a donc pu changer depuis.

